

Avis et communications
de la
Direction générale des douanes et droits indirects

Décision de clôture d'une procédure antisubventions concernant les importations de certains produits laminés à chaud plats en aciers inoxydables, enroulés ou en feuilles, originaires de la République populaire de Chine et d'Indonésie

[Décision d'exécution \(UE\) 2020/1653 de la Commission du 6 novembre 2020](#)

À la suite de la plainte déposée par l'Association européenne de la sidérurgie, au nom de quatre producteurs de l'Union représentant la totalité de la production de certains produits laminés à chaud plats en aciers inoxydables réalisée dans l'Union, la Commission a, par avis publié au [JO 2019/C 342/09 du 10.10.2019](#), ouvert une procédure antidumping sur les importations des produits décrits ci-dessus, afin d'établir si les produits soumis à enquête originaires de Chine et d'Indonésie font l'objet de subventions et si les importations faisant l'objet de subventions ont causé ou menacent de causer un préjudice important à l'industrie de l'Union.

Les produits présumés faire l'objet de subventions et originaires de Chine et d'Indonésie sont les produits laminés plats en aciers inoxydables, enroulés ou non (y compris les produits coupés à dimension et les feuillards), simplement laminés à chaud et à l'exclusion des produits, non enroulés, d'une largeur de 600 mm ou plus et d'une épaisseur excédant 10 mm, relevant actuellement des codes SH 7219 11, 7219 12, 7219 13, 7219 14, 7219 22, 7219 23, 7219 24, 7220 11 et 7220 12.

Le plaignant ayant retiré sa plainte le 18 septembre 2020 et l'enquête n'ayant révélé aucun élément montrant qu'une poursuite de la procédure serait dans l'intérêt de l'Union, la Commission, par décision d'exécution 2020/1653 du 6 novembre 2020, a prononcé la clôture de la procédure antisubventions ouverte le 10 octobre 2019.